

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **13 décembre 2016**

Décision n° **CP-2016-1314**

commune (s) : Lyon 2°

objet : Place Carnot - Voûte Est - Quai Rambaud - Travaux de voirie et réseaux divers (VRD) - Autorisation de signer le marché de travaux à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Abadie

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 2 décembre 2016

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mercredi 14 décembre 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : MM. Galliano, Colin, Bernard.

Absents non excusés : M. Barge.

**Commission permanente du 13 décembre 2016****Décision n° CP-2016-1314**

commune (s) : Lyon 2°

objet : **Place Carnot - Voûte Est - Quai Rambaud - Travaux de voirie et réseaux divers (VRD) - Autorisation de signer le marché de travaux à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie

**La Commission permanente,**

Vu le projet de décision du 28 novembre 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015 modifiée, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.22.

Ce projet a été inscrit à la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 par délibération du Conseil de la Métropole n° 2015-0475 du 6 juillet 2015.

Le présent dossier s'inscrit dans l'opération de réaménagement du pôle d'échanges multimodal (PEM) de Perrache. Il concerne un marché de travaux de voirie situés à Lyon 2° Place Carnot - Voûte Est - Quai Rambaud ayant pour objet l'aménagement des voies le long de la place Carnot, de la voûte Est et du débouché du quai Rambaud.

Les travaux d'aménagement prévus comprennent :

- le redressement du stationnement le long de la place Carnot,
- la reprise des revêtements de chaussée,
- le renouvellement des revêtements des trottoirs et de la place,
- le renouvellement du mobilier,
- la reprise de la chaussée et de l'étanchéité sous la voûte Est.

Par délibération du Conseil n° 2016-1399 du 19 septembre 2016, la Métropole a voté une individualisation complémentaire d'autorisation de programme, pour un montant de 15 001 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal sur l'opération n° 0P08O2905, dont 2 000 000 € TTC pour lesdits travaux de voirie. Le montant total de l'autorisation de programme a ainsi été porté à 17 058 500 € TTC.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée en application des articles 66 à 68 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics pour l'attribution du marché relatif aux travaux d'aménagement de voirie et réseaux divers (VRD) situés Lyon 2° Place Carnot - Voûte Est - Quai Rambaud.

Le présent marché intègre des conditions d'exécution à caractère social (mise en œuvre de la clause d'insertion sociale) et à caractère environnemental.

Conformément aux critères d'attribution prévus au règlement de la consultation, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 4 novembre 2016, a choisi l'offre de l'entreprise Eiffage Route Centre Est, pour un montant de 1 107 909,20 € HT, soit 1 329 491,04 € TTC.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Autorise** monsieur le Président à signer le marché de travaux d'aménagement de voirie et réseaux divers (VRD) pour Lyon 2° Place Carnot - Voûte Est - Quai Rambaud et tous les actes y afférents, avec l'entreprise Eiffage Route Centre Est, pour un montant de 1 107 909,20 €HT, soit 1 329 491,04 €TTC.

**2° - La dépense** totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P08 - Transports urbains individualisée sur l'opération n° 0P08O2905, le 19 septembre 2016 pour un montant de 17 058 500 €TTC en dépenses à la charge du budget principal, dont 2 000 000 €TTC pour lesdits travaux de voirie.

**3° - Le montant** total à payer sera prélevé sur les crédits à inscrire au budget principal - exercice 2017 - compte 23151 - fonction 86.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 14 décembre 2016.**